



Le rallye départemental mathématiques, édition 2024

Du 01/12/2023 au 22/12/2023

Le Rallye Mathématique de Loire-Atlantique repart pour sa 17ème édition avec deux catégories. L'inscription est gratuite et devra se faire avant le vendredi 22 décembre 2023.

Les deux catégories :

- une catégorie « 6ème » pour les classes entières de 6ème ;
- une catégorie « CM2-mixte » permettant la liaison école-collège adressée aux groupes mixtes CM2/6 (constituée d'une moitié d'élèves de CM2 et de l'autre moitié de 6èmes) ainsi qu'aux classes de CM2.

La compétition se compose de deux épreuves qualificatives par classe. Elles se déroulent dans chaque établissement inscrit.

Les classes qualifiées se retrouvent dans un même endroit pour l'épreuve finale.

Les épreuves qualificatives se dérouleront durant la semaine du 15 au 19 janvier 2024 et la semaine du 11 au 15 mars 2024, pendant la semaine des mathématiques sur le thème « Mathématiques, l'important c'est de participer ».

L'épreuve finale aura lieu le 7 juin 2024.

Cette compétition ne s'adresse pas à des élèves inscrits individuellement.

L'inscription est gratuite

- Elle doit se faire **avant le vendredi 22 décembre 2023** sur cet site web : <https://framaforms.org/inscription-au-rallye-mathematique-de-loire-atlantique-edition-2024-1688038085>
- Une confirmation vous sera envoyée après enregistrement de votre inscription.
- Un numéro d'inscription vous sera transmis, il vous sera demandé de le reporter sur vos bulletins- réponses lors des deux épreuves qualificatives.

Pour télécharger les épreuves des années précédentes, le règlement ou le lien d'inscription de cette année, rendez-vous sur le site du Rallye : <https://irem.univ-nantes.fr/rallye/le-rallye-mathematiques-44>

Excellent rallye à vous.

Type :

Concours - jeux

Thématique :

Mathématiques

Contact :

Rallye Maths

rallyemaths.44@ac-nantes.fr

M.A.J. le 01/12/2023

À télécharger

- [Courrier Directeur.trice d'école et principal.e de collège](#)
- [Courrier enseignant.e](#)
- [Règlement](#)

Destinataires

- . Directrice et directeur d'école
- . Principale et principal de collège
- . Personnels enseignants du premier degré et second degré collège
- . IEN
- . CPD - CPC
- . Secrétaire de direction et de circonscription